



DOSSIER DE MARIAGE

Entre

Et

Devant être célébré le à h

En mairie de

NOM		
Prénoms		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Domicile		
Lieu de résidence (si différent)		
Nationalité		
Profession		
Etat antérieur au mariage	<input type="checkbox"/> Célibataire / Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/ve depuis le <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le	<input type="checkbox"/> Célibataire / Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/ve depuis le <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le
NOM, prénoms du précédent conjoint si divorcé(e) ou veuf(ve)		
	PARENTS	
NOM du père		
Prénoms		
Profession		
Domicile		
NOM DE NAISSANCE de la mère		
Prénoms		
Profession		
Domicile		

COORDONNÉES DES FUTURS ÉPOUX

Merci d'indiquer les coordonnées auxquelles vous contacter :

Téléphone :

Adresse mail :

CONTRAT DE MARIAGE

signé le

par M^e notaire à

RENSEIGNEMENTS

Échange des alliances en mairie ? OUI NON

Souhaitez-vous que de la musique soit diffusée ? OUI NON

Si oui, merci de prévoir le matériel nécessaire

Souhaitez-vous qu'une quête soit réalisée lors de la cérémonie ? OUI NON

Si oui, au bénéfice de quelle association ou organisme ?

Le mariage sera-t-il suivi d'une cérémonie laïque ou religieuse ? OUI NON

Si oui, lieu et horaire : àh

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de dépôt du dossier :

Publication des bans le à

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le à

département

certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-après :

- Qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée judiciairement sur moi ;
- Que je suis célibataire ou non remarié(e)

A

le

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le à

département

certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-après :

- Qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée judiciairement sur moi ;
- Que je suis célibataire ou non remarié(e)

A

le

Signature

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité pour chaque témoin.

*Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capable.
Les dames devront indiquer leur nom d'épouse.*

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble : le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

TEMOINS DE L'ÉPOUX 1

1^{er} TEMOIN :

NOM : **NOM D'USAGE :**

Prénoms :

Né(e) le : **à**

Adresse :

Profession :

2^{ème} TEMOIN (facultatif) :

NOM : **NOM D'USAGE :**

Prénoms :

Né(e) le : **à**

Adresse :

Profession :

TEMOINS DE L'ÉPOUX 2

1^{er} TEMOIN :

NOM : **NOM D'USAGE :**

Prénoms :

Né(e) le : **à**

Adresse :

Profession :

2^{ème} TEMOIN (facultatif) :

NOM : **NOM D'USAGE :**

Prénoms :

Né(e) le : **à**

Adresse :

Profession :

PIÈCES À FOURNIR

Pièces à fournir	Futur époux	Future épouse
Copie intégrale de l'acte de naissance , établie il y a moins de 3 mois si elle a été délivrée en France, ou moins de 6 mois si elle a été établie dans un territoire ou département d'Outre-Mer ou dans un consulat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif de domicile de moins de 3 mois Copie d'une facture de téléphone, d'électricité...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de notaire s'il est fait un contrat de mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Livret de famille si vous êtes père ou mère d'un ou plusieurs enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des témoins, copies de leurs pièces d'identité, copies d'actes de naissance et justificatifs de domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes divorcé(e) : acte de naissance avec mention de divorce, ou acte de mariage avec mention de divorce ou d'annulation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes veuve ou veuf : acte de décès du dernier conjoint ou acte de naissance comportant la mention de décès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes étranger : copie intégrale de l'acte de naissance original accompagné de la traduction visée soit par le consul de France dans le pays étranger où l'acte a été dressé, soit par les consuls étrangers en France, soit par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires ; certificat de célibat ; certificat de coutume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les futurs époux militaires : Ceux-ci doivent obtenir l'autorisation préalable du ministère de la Défense s'ils sont dans la légion étrangère depuis moins de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les futurs époux mineurs : - Le consentement du père et de la mère, donné soit verbalement au moment de la célébration, soit par acte authentique (dressé par un notaire ou par l'officier de l'état civil du domicile ou de résidence des parents). Si l'un des deux parents est décédé ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement au mariage est donné par le père ou la mère seul. Si les deux parents sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement au mariage est donné par le conseil de famille. - Dispense d'âge : Les intéressés doivent remettre à l'officier d'état civil la décision du Procureur de la République accordant cette dispense, s'ils n'ont pas atteint l'âge de la puberté légale (18 ans pour les hommes, 15 ans pour les femmes). - Enfants adoptés : le consentement est donné par les adoptants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>